

Décision portant renouvellement d'une unité mixte de recherche

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE UNIVERSITE DE LILLE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT PASTEUR DE LILLE

LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2010-072 créant l'unité mixte de recherche U 1019 et nommant sa directrice ;

Vu la décision n° 2014-027 renouvelant l'unité mixte de recherche U 1019 et prolongeant sa directrice ;

Vu la décision n° 2015-61 renouvelant l'unité mixte de recherche U 1019 et prolongeant sa directrice ;

Vu la décision n° 2020-37 renouvelant l'unité mixte de recherche U 1019 et nommant Monsieur Jean DUBUISSON directeur de l'unité ;

Vu le courrier du 6 janvier 2021 relatif à l'évolution du calendrier des évaluations par le Hcéres des établissements supérieurs et des organismes de recherche ;

Attendu que le CNRS est considéré, à l'instar de l'Inserm, de l'Université de Lille, de l'Institut Pasteur de Lille et du Centre hospitalier universitaire de Lille, comme partenaire de l'unité au sens de l'article R324-15 du Code de la recherche.

Cette unité est référencée par le CNRS : 9017.

DECIDENT :

Article 1 : L'unité mixte de recherche U 1019 intitulée « Centre d'Infection et d'Immunité de Lille » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 2 : Monsieur Jean DUBUISSON est prolongé dans ses fonctions de directeur de l'unité jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier Samuel

LE PRESIDENT DE UNIVERSITE DE LILLE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT PASTEUR DE LILLE

LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE